

**LSTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 18 AOUT 2022**

Le 18 août 2022, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 11 août 2022

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er Adjoint, M. Benoît GOETSCH, 2ème Adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Bernard VOGEL, Mme Stella COUSIN, M. Benoit DIEMER, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Céline HALTER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Mme Danielle SCHMITT a donné procuration à Mme Gabrielle RIETSCH ; M. Patrick MAURER a donné procuration à M. Gilles MIESCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Décision modificative - Amortissements
- 5) Cession du chemin rural au sud de Liebherr
- 6) Carrefour Giratoire RD1bis / RD8-III - Achat et vente de terrains
- 7) Cession R18
- 8) Travaux Eglise Ste Lucie
- 9) Mission de médiation – CDG 68
- 10) Divers

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

- * Le bien cadastré Section 04 n° 100, d'une superficie totale de 5a20ca, situé Lieu-dit In der Bund.
- * Le bien cadastré Section 04 n° 99, d'une superficie totale de 10a45ca, situé Lieu-dit In der Bund.

POINT N°4 DECISION MODIFICATIVE - AMORTISSEMENTS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la régularisation sur les écritures d'amortissement de 2021 et 2022.

POINT N°5 CESSION DU CHEMIN RURAL AU SUD DE LIEBHERR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre en demeure les riverains d'acquérir le terrain attenant à leurs propriétés ;
- De donner son accord, à défaut de réception d'une offre suffisante des riverains, pour la vente du chemin rural au sud de LIEBHERR, d'une superficie de 1286m², pour un montant de 12 142 euros, au profit de l'entreprise LIEBHERR, tel que ce bien apparaît sur le document d'arpentage ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- Que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

POINT N°6 CARREFOUR GIRATOIRE RD1BIS / RD8-III – ACHAT ET VENTE DE TERRAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La vente et l'achat des terrains concernés par le projet
- Autorise le Maire à signer tous les documents rattachés à ces transactions.

POINT N°7 CESSION R18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de la vente du véhicule R18 à l'Euro symbolique à Monsieur René SYDA
- de charger le Maire de l'opération et de l'autoriser à signer tous les documents rattachés à cette transaction.

POINT N°8 TRAVAUX EGLISE STE LUCIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les devis de Miroiterie Vitrierie de la Plaine et SCHERBERICH ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents rattachés à ces travaux.

POINT N°9 MISSION DE MEDIATION – CDG 68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la mission de médiation du Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Publication le 25 août 2022

Pour le Maire, l'Adjoint délégué, Gilles MIESCH

